SEANCE DU 22 MARS 2016

COMPTE DE GESTION 2015

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 établi par Monsieur le Trésorier de Saumur, dont les résultats sont concordants avec le compte administratif 2015.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte Administratif 2015 qui fait ressortir les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	222 738.13 €	
Recettes de fonctionnement	294 859.87 €	
Excédent de l'exercice	72 121.74 €	
Excédent reporté	82 269.49 €	

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 154 391.23 €

Dépenses d'investissement $112\ 946.62\ \in$ Recettes d'investissement $199\ 834.44\ \in$ Excédent de l'exercice $86\ 887.82\ \in$ Déficit reporté $-76\ 623.56\ \in$

EXCEDENT GOLBAL DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT 10 264.26 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

- Au titre des exercices antérieurs :
- Excédent de 82 269.49 €
- Au titre de l'exercice arrêté :
- Excédent de 72 121.74 €

SOIT UN RESULTAT A AFFECTER DE

154 391.23 €

Considérant pour mémoire que le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêter est de : 52 531 €

Besoin de financement de la section d'investissement hors restes à réaliser est de 0 €

Solde des restes à réaliser en investissement : - 34 100 €

Affectation obligatoire 23 835.74 €

VOTE DU BUGET PRIMITIF 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime:

ADOPTE le budget primitif de la commune pour 2016 qui s'équilibre de la façon suivante :

- > en section de fonctionnement,
 - dépenses 394 906.00€recettes 394 906.00 €
- > en section d'investissement,

dépenses 282 480.00 €
recettes 282 480.00 €

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2016 comme suit :

•	Taxe d'habitation	9.58 %
•	Taxe foncière (bâti)	14.15 %
•	Taxe foncière (non-bâti)	36.80 %